Conseil des droits de l’homme

33e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Brunei Darussalam**

Genève, le 10 mai 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de Brunei Darussalam et la remercie pour la présentation de son rapport national.

La Suisse est très préoccupée par les récentes modifications du Code Pénal introduisant notamment la peine de mort pour des actes homosexuels et d’adultère, ainsi que des peines qui s’apparentent à de la torture. Malgré une annonce encourageante concernant la validité du moratoire sur la peine capitale, elle attend des actions concrètes de la part des autorités. La Suisse **recommande au Brunei de réviser la modification du Code Pénal du 3 avril 2019, afin de la mettre en conformité avec les standards internationaux des droits de l’homme**.

La Suisse note avec inquiétude que le Brunei n’a pas ratifié de conventions fondamentales en matière de droits de l’homme. Elle lui **recommande de ratifier les Pactes I et II de l’ONU relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques**.

La Suisse reconnait que le Brunei a signé la Convention contre la torture depuis son dernier EPU et lui **recommande désormais de ratifier ladite Convention**.

Je vous remercie.